

Les Jardins de Saint Luc

LIVRET D'ACCUEIL



Les Jardins de Saint Luc 8 rue Saint Luc 36000 Châteauroux Tél. : 02 54 27 55 55



PRESENTATION

La résidence Les Jardins de Saint Luc étant implantée en cœur de ville de Châteauroux, vous êtes au pied de toutes les commodités du centre-ville de Châteauroux.

- **Commerces au pied de la résidence**
- **Marchés tous les samedis matin**
- **Restaurants à 100 m**
- **Musées à 300 m**
- **Cinéma à 200 m**
- **Jardins publics à 500 m**
- **Médiathèque à 500 m**
- **Soins médicaux à 100 m**
- **Bus gratuits au pied de la Résidence**
- **Gare SNCF à 200 m**
- **Rue piétonne à quelques pas**
- **A 2 heures de Paris**

Les moyens d'accès sont pratiques, par exemple l'autoroute A20, dont un accès est à 7 kilomètres.

La résidence Les Jardins de Saint Luc est une structure privée, régie par le statut associatif (Loi 1901), agissant de façon désintéressée et à but non lucratif..

Sa capacité d'accueil est de 53 appartements indépendants et de 4 chambres temporaires.

Elle accueille des résidents âgés de plus de 60 ans.

Le concept de Résidence services

Le concept de Résidences services est un projet qui a pour finalité d'assurer aux résidents :

- ✓ **Sécurité**
- ✓ **Autonomie**
- ✓ **Qualité de la vie sociale**

Nos valeurs :

- Nous privilégions le respect de l'intimité et des choix de vie des résidents, et favorisons leur implication et leur participation
- Nous sommes attachés à assurer une proximité et garantir une continuité de service optimale
- Nous nous appuyons sur l'expérience et l'engagement de l'équipe de Direction et des professionnels de la Résidence pour vous assurer un service de Qualité.

VOTRE CONFORT

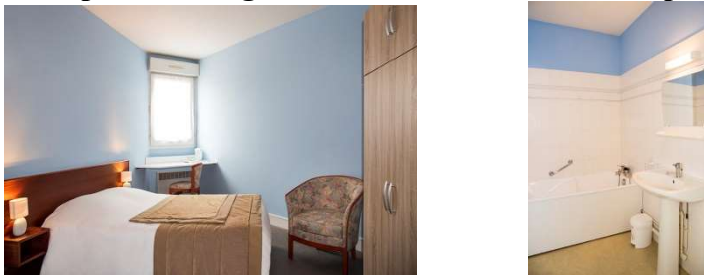
Après votre emménagement, vous êtes domicilié à la résidence « Les Jardins de Saint Luc » dans un lieu qui vous offre tout le confort souhaité.

Les appartements :

Nous disposons de 53 appartements individuels qui vous permettent de vivre à votre rythme. Leur surface varie de 36 à 86 m² et ils disposent : d'une salle d'eau indépendante avec lavabo, douche, WC et appel d'urgence. Vous conservez la liberté d'emménager avec votre mobilier personnel.



Nous possédons également 4 chambres d'invités pour accueillir vos familles.



Tous les appartements ainsi que les chambres d'hôtes sont équipés d'une prise d'antenne **télévision et de deux prises téléphoniques**, ainsi que d'un accès internet individuel (Wifi) : ROUTEUR_STLUC – Le code d'accès vous est remis à l'admission.

Les espaces détente et convivialité :

Les parties communes sont à votre disposition pour vous permettre de passer un moment de détente et d'accueillir votre famille pour un déjeuner ou un dîner. « Les Jardins de Saint Luc » bénéficient d'une terrasse aménagée pour l'été.



LES ACTIVITES

Les repas :

Les repas sont pris dans notre restaurant *Les 4 Saisons* ou en appartement en fonction de l'état de santé du résident.



Les repas sont servis aux horaires suivants :

- Petit déjeuner : **à partir de 7h00**
- Déjeuner : **à partir de 12h00**
- Dîner : **à partir de 18h30**

Vous pouvez également nous contacter pour organiser vos repas de famille

L'ANIMATION

L'animation des « Jardins de Saint Luc » est portée par l'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire.

L'animation s'articule autour de deux éléments :

Les loisirs de type collectif :



Ils sont proposés tous **les mardis & jeudi** après-midi : loto ; sorties spectacles, forêt ; jardinage ; shopping ; barbecue en été ; visite musée... ; des jeux de sociétés sont mis à la disposition des résidents.

Le soin relationnel de type individuel :

Il consiste à accompagner le résident à la réalisation d'un projet personnalisé (Ateliers créatifs).

Un panneau d'affichage présentant le programme de la semaine est visible dans les ascenseurs ainsi que sur demande à l'accueil.



Le courrier :

Votre courrier et vos journaux vous seront acheminés au cours de la journée. Votre courrier est envoyé chaque jour ouvré par le Secrétariat.

L'entretien :

Un agent d'entretien se tient à votre disposition un après-midi par semaine afin d'effectuer toutes les petites réparations (ampoules à changer, tableaux à accrocher, etc...). Ces prestations ouvrent droit à une déduction fiscale.

La coiffure :

Des coiffeurs à domicile viennent de l'extérieur en fonction de la demande du **résident**, pouvant accéder au salon de coiffure mis à leurs dispositions.

Le culte :

Le résident est libre de participer à l'exercice de son culte. Il peut recevoir la visite du ministre du culte de son choix.

Notre offre de services

La Résidence « Les Jardins de St Luc » vous propose diverses catégories de services, dont vous trouverez la liste détaillée dans la **pochette ci-jointe** :

L'Hébergement :

Vous êtes propriétaire ou locataire de votre appartement. Votre interlocuteur est le syndic Square Habitat, vous pouvez prendre contact avec l'accueil qui vous mettra en relation.

Locataires : les loyers sont réglés en début de mois et par avance, par chèque ou virement au propriétaire sont révisés annuellement.

Des Services hôteliers communs :

- **Accueil** des résidents et des visiteurs par hôtesse à la réception, annonce des visiteurs...
- **Sécurité** : gardiennage de nuit, surveillance des entrées de jour, téléassistance (pendentif émetteur), pour plus de tranquillité, appel en cas d'urgence du médecin traitant ou de service d'urgence assuré 24h /24
- **Accompagnement** : Chambres d'hôtes, distribution de courrier, réexpédition du courrier en cas d'absence, prise de messages téléphoniques, réservations et prises de rendez-vous par la réception, mise en relations avec services et prestataires extérieurs, à l'exception de tous rendez-vous médicaux ou prestataires liés aux soins.
- **Services à la personne** :
 - o Assistance par le secrétariat pour les actes administratifs de la vie courante
 - o Petites réparations domestiques dans les logements (*prestations de main d'œuvre*)
 - o Service de ménage *sur demande tarification*
 - o Bien être (aide à la toilette, aide à l'habillage et au déshabillage, aide au coucher) *sur demande tarification*
 - o Gardiennage de nuit, appel service d'urgence en cas de besoin
- **Restauration** : repas en salle de restaurant midi, services des repas ou petits déjeuners en appartement, repas de fêtes...

- **Loisirs** : utilisation des espaces et des équipements de loisirs (*jeux, Billard, télévision, vidéo, publications...*)

Ces services sont délivrés dans le cadre de l'Agrément Qualité délivré par le Préfet de l'INDRE

Ils font l'objet d'un certificat fiscal vous permettant de déduire jusqu'à 50% du montant des services utilisés.

Facturation et règlements : vous recevez une facture mensuelle correspondant à

- un **forfait-abonnement** pour ces services communs
- des charges communes de fonctionnement.

L'association « Les Jardins de St Luc » intervient selon le mode prestataire.

Pour des prestations complémentaires, tel que l'aide au repassage, aide aux courses... que nous n'offrons pas vous pouvez faire appel à d'autres prestataires (Azaé, ASMAD, ADMR...).

Pour tous soins médicaux vous pouvez vous adresser au SSIAD ou à vos propres infirmiers sur prescriptions de votre médecin.

FORMALITES D'ADMISSION


Conditions d'admission :

L'établissement accueille les personnes de plus de 60 ans, seules ou en couple, valides ou semi-valides.

Procédures d'admission :

Avant toute prise de décision, il est souhaitable que vous et vos proches puissiez visiter l'établissement.

Dans cette perspective, vous devez prendre rendez-vous à l'accueil de la Résidence « Les Jardins de Saint Luc » joignable au numéro suivant :

<p style="text-align: center;">Du Lundi au vendredi De 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures  : 02.54.27.55.55</p>

**Nous vous accueillons ainsi que vos proches et vous donnons toutes les informations nécessaires pour bâtir votre projet de vie à la résidence.
Nous vous remettons un devis et la plaquette de l'Etablissement.**

Lors de votre admission définitive, un Contrat est signé entre « Les Jardins de St Luc » et le Résident ou à défaut son représentant légal. Il est accompagné de la remise de la « Charte des Droits et Libertés de la Personne Accueillie », du présent « Livret d'Accueil » et du « Règlement de Fonctionnement » de l'Etablissement.

Ces différents documents décrivent avec précision les termes de la relation entre l'Etablissement et le Résident, et apportent toutes informations sur la nature, le coût des prestations proposées et le fonctionnement de la structure.

Le vendeur remet gratuitement un devis personnalisé au consommateur à qui il propose une prestation ou un ensemble de prestations dont le prix total est supérieur ou égal à 100 € TTC, ou au consommateur qui lui en fait la demande.